Fort-de-France le 2 octobre 2012

Monsieur le recteur de l’académie Martinique

Objet : rentrée des professeurs non titulaires

**Le SNES Martinique** tient par la présente à attirer votre attention sur cette rentrée 2012 particulièrement catastrophique pour les professeurs non titulaires dans notre académie. Les difficultés vécues par cette catégorie de personnel en cette rentrée 2012 sont particulièrement préoccupantes ; tout au long du mois de septembre, nous avons été alertés par ces enseignants en plein désarroi qui se sentaient traités sans la moindre considération par le rectorat.

Ainsi, au cours de ce mois de septembre plusieurs d’entre eux, en se rendant dans l’établissement où le rectorat leur avait proposé une affectation, se sont vus signifier qu’on n’avait pas besoin d’eux dans la mesure où un autre enseignant était déjà nommé sur le poste. Que des changements d’affectation puissent se produire est concevable mais que les collègues non titulaires puissent se retrouver ainsi devant le fait accompli et d’une certaine façon refoulés de l’établissement où ils étaient censés être affectés est inadmissible. Nous dénonçons cette façon de gérer le personnel ! Ceci ne peut générer que de l’indignation, de la révolte et même de la démobilisation chez ces enseignants non titulaires qui sont pourtant indispensables aufonctionnement du système éducatif.

Une autre difficulté et non des moindres est l’aspect financier. En effet, ce n’est qu’au moment de la signature de leur contrat que de nombreux contractuels ont découvert que celui-ci allait non pas jusqu’au 31 août 2012 mais jusqu’au 30 juin 2012 ce qui implique qu’ils ne percevront pas de salaire durant les grandes vacances. Une fois de plus, ces collègues se retrouvaient devant le fait accompli. Ajoutons à cela le fait que plusieurs d’entre eux qui avaient débuté cette rentrée avec un statut de contractuels employés à l’année se sont vus du jour au lendemain (toujours au cours de cette rentrée) imposer une vacation ! Cette situation ne fait qu’aggraver la précarité dans laquelle ils se trouvent et les plonge dans des difficultés financières d’autant plus que ce n’est généralement que plusieurs semaines après la fin de leur vacation que ces enseignants sont payés. Est-il besoin de vous rappeler que depuis cette rentrée 2012, les rectorats ne doivent plus avoir recours aux vacations ?

Nous tenons aussi à vous alerter sur les considérables obstacles auxquels se heurtent les professeurs non titulaires quand ils essaient d’entrer en contact avec le rectorat et plus précisément les services en charge des non titulaires. Cette situation se reproduisant chaque année et amplifiant le désarroi des enseignants non titulaires, nous souhaiterions que vous preniez les mesures appropriées pour que les échanges entre ceux-ci et les services du rectorat puissent se réaliser dans des conditions convenables et dignes.

Veuillez recevoir, Monsieur le recteur, l’expression de nos sentiments les meilleurs.